

**Bureau du 24 octobre 2005**

**Décision n° B-2005-3666**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier des Clochettes - Aménagement de locaux pour les services de proximité : point multiservices et local DSU - Participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de Saint Fons sur le quartier des Clochettes, la place des Palabres constitue un espace public majeur, qu'il s'agit de conforter. Les locaux situés en rez-de-chaussée des immeubles riverains ne pouvant plus accueillir de nouvelles surfaces commerciales (périmètres de risques), les partenaires conviennent qu'il est important de promouvoir l'installation d'autres types d'activités pouvant favoriser l'animation de cette façade commerciale. Dans ce cadre est prévu, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Fons, l'aménagement de locaux de proximité sur la place des Palabres.

Le local du développement social urbain (DSU), installé en étage dans un appartement de l'Opac du Rhône, sera ainsi relocalisé en rez-de-chaussée, à proximité du point multiservices, pour faciliter les synergies entre les services. Ce dernier, ouvert en 1997 dans le cadre du contrat de ville, apporte depuis aux habitants des Clochettes des services de proximité (état-civil, poste, TCL, permanences de la Caisse d'allocations familiales, écrivain public, etc.) qu'il s'agit aujourd'hui de conforter par des améliorations fonctionnelles.

L'opération, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Fons, consisterait donc en :

- l'aménagement d'une surface de 60 mètres carrés environ, à destination du local développement social urbain (DSU),
- des installations complémentaires pour le point multiservices : aménagement d'une banque d'accueil, signalétique, etc.

Cette opération, d'un coût de 60 000 € HT, devrait faire l'objet de financements de l'Anru, du Département, de la commune de Saint Fons, de la Communauté urbaine, selon la clé de répartition suivante :

- Anru	12 000 €
- Département	7 400 €
- Communauté urbaine	16 437 €
- commune de Saint Fons	24 163 €

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine à l'aménagement de locaux de services de proximité (point multiservices et local DSU) sur la place des Palabres située dans le quartier des Clochettes à Saint Fons, pour un montant de 16 437 € nets de taxes.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 540 - fonction 824 - opération n° 0057.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,